



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 14-2019 R**
Séance du 26 février 2019

Projet de résolution

relatif au préavis du Conseil municipal sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail du Canton de Genève

Vu le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève conformément à l'article 4, alinéa 2, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50), joint à la présente résolution,

vu la transmission par courrier du projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail par le Département des Infrastructures du Canton de Genève le 21 décembre 2018,

vu l'enquête publique relative au projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail, se déroulant du 8 janvier au 6 février 2019, conformément à l'article 4, alinéa 3, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50),

vu la notice explicative du Département des Infrastructures du Canton de Genève contenue dans le dossier de mise à l'enquête publique relative au projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail, jointe à la présente résolution,

vu la soumission du projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail pour avis au Conseil municipal des communes concernées, conformément à l'article 4, alinéa 4, de la Loi sur le Réseau des Transports Publics (LRTP, H 1 50),

vu le délai fixé au 15 février 2019 par le Département des Infrastructures du Canton de Genève dans son courrier du 21 décembre 2018 aux communes concernées pour transmettre la prise de position sous forme de résolution du Conseil municipal,

vu les adaptations du schéma directeur du réseau sur rail actuellement en vigueur impactant la commune de Plan-les-Ouates, à savoir l'inscription de la diamétrale ferroviaire Zimeysa – Aéroport – Nations – Genève – Lancy – Bernex transitant par les Cherpines, la correction du tracé du prolongement de la ligne de tram des Palettes à Perly-Douane qui intègre le passage dans le quartier des Cherpines et la modification de la légende du prolongement de la ligne de tram des Palettes à Perly-Douane indiquant « Tronçons de ligne tramway planifiés à l'horizon 2030 » en lieu et place de « Tronçons de ligne tramway mises à l'enquête en 2011 », sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

- 1) De préavis favorablement/défavorablement le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des Infrastructures du Canton de Genève.

Schéma directeur du réseau sur rail

selon art. 4 de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP rsGE H 1 50)

Légende

- Réseau tramway existant
- Tronçons de ligne de tramway en phase réalisation
- Tronçons de ligne tramway en phase d'étude
- Tronçons de ligne tramway planifiés à l'horizon 2030
- Prolongements des lignes tramway prévus en France
- Lignes envisagées en tramway ou BHNS* - à étudier
- Réseau ferroviaire prévu au 15.12.2019
- Nouvelles lignes ferroviaires envisagées à l'horizon 2040/50

*Bus à haut niveau de service

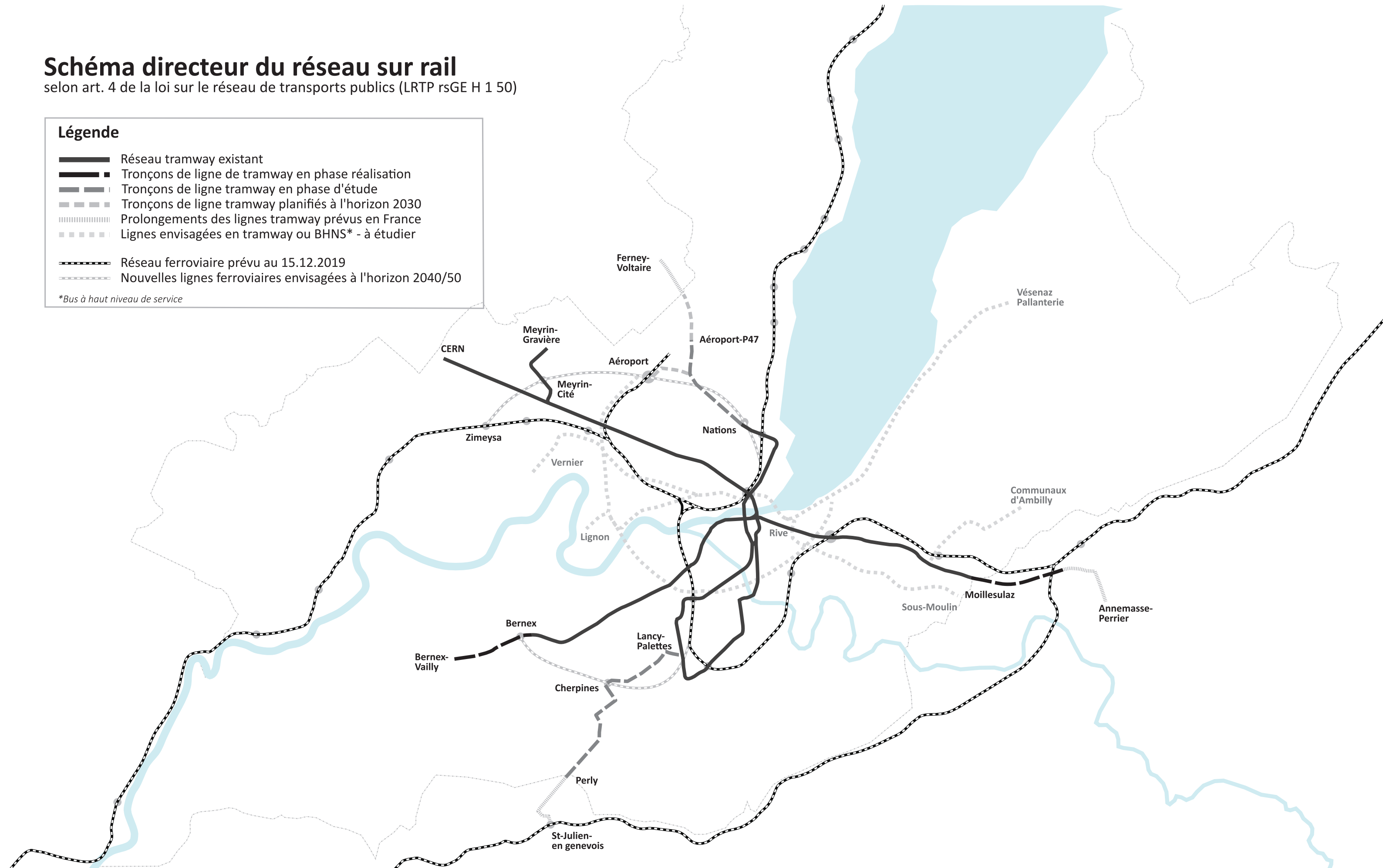


Schéma directeur du réseau sur rail

Enquête-publique - notice explicative

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution de la loi sur le réseau des transports publics en février dernier et dans le respect des orientations de son discours de St-Pierre, le Conseil d'Etat a particulièrement mis en avant l'importance de poursuivre le développement du réseau de transports publics. Les récentes difficultés dans l'obtention de subventions fédérales dans le cadre du PA3 et les préconisations du récent rapport de la Cour des comptes renforcent encore cette nécessité d'actualiser et de renforcer les dispositions actuellement inscrites dans la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 (LRTP - rsGE H 1 50)

Dans le cadre de cette mise à jour et conformément à l'art. 4, al. 3 de la LRTP, la nouvelle version du schéma directeur du réseau sur rail, correspondant à un plan annexé à la loi, est mise à l'enquête.

L'article 4, alinéa 3 de la LRTP prévoit en effet que « tout projet de modification du plan du réseau sur rail doit faire l'objet, avant d'être approuvé par le Grand Conseil, d'une enquête publique de 30 jours annoncée par le département, par voie de publication dans la Feuille d'avis officielle et d'affichage dans les communes concernées » et que « pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut prendre connaissance du dossier à la mairie ou auprès du département compétent et adresser à ce dernier ses observations ».

En l'espèce, le plan modifié présente les adaptations nécessaires à l'état actuel de la planification cantonale et inclut essentiellement les modifications suivantes :

- ajustement de la planification de la ligne de tram Nations – Grand-Saconnex – Ferney ;
- inscription de la diamétrale ferroviaire Zimeysa – Aéroport – Nations – Genève – Lancy – Bernex en lieu et place de l'ancien projet de liaison Genève – Aéroport – Zimeysa via le Vengeron et Blandonnet ;
- et correction du tracé du prolongement de la ligne de tram des Palettes à Perly-Douane.

Dès transmission dudit plan au Grand Conseil, ce dernier examinera parallèlement les modifications apportées à la LRTP portant notamment sur le développement du réseau de transports publics et son financement.

L'enquête publique se déroulera **du 8 janvier au 6 février 2019** (inclus).

Durant cette même période, les documents relatifs à la mise à jour du schéma directeur pourront être consultés les jours ouvrables aux endroits suivants :

- En ligne, sur le site www.ge.ch
- OCT – Office cantonal des transports : chemin des Olliquettes 4 - 1213 Petit-Lancy
Sur rendez-vous uniquement au +41 22 546 78 00, de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi sauf jours fériés
- Ville de Genève - Service d'urbanisme : rue du Stand 25 – 1204 Genève (au 7ème étage)
Horaires d'ouverture : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00, du lundi au vendredi
- Et auprès des l'ensemble des 44 autres mairies du canton.

Toutes les observations sont à transmettre par écrit à l'Office cantonal des transports (OCT), case postale 271, 1211 Genève 8 ou par courriel à l'adresse dgtetc@etat.ge.ch, avant l'expiration du délai de mise à l'enquête (le cachet de la poste ou date d'envoi du courriel faisant foi).